

DECLARATION **FO** n° 1

Réunion du CSE **AFC**

Date : 18 juillet 2024

FORCE OUVRIERE

S'OPPOSE A LA SOIREE DU 13 SEPTEMBRE 2024 !!!

Les élus et représentants de **FORCE OUVRIERE** du CSE AFC s'opposent à la soirée du 13 septembre 2024.

Nous sommes ce jour en réunion CSE afin d'être informés et consultés sur le changement d'horaire des magasins en vue d'une soirée anniversaire Conforama. Car depuis la mise en place des lois antisociales permettant à des entreprises comme Conforama d'ouvrir lors de soirées nocturnes, **FORCE OUVRIERE**, à tous les niveaux de son organisation, n'a cessé de proclamer son opposition totale à cette remise en cause fondamentale des droits acquis par la lutte des travailleurs, préjudiciable à la vie de famille et à la vie sociale et associative, ainsi bien entendu qu'à leur santé.

Les élus et représentants de **FORCE OUVRIERE** sont très très surpris que la direction veuille imposer aux salariés un changement d'horaires sans vouloir rémunérer les heures supplémentaires faites ce jour-là.

Conforama est prêt à offrir 100 euros aux dix meilleurs clients mais n'a aucune considération envers ses salariés.

Les élus et représentants de **FORCE OUVRIERE** exigent que le volontariat soit respecté et que l'on donne la possibilité aux salariés de récupérer ou de voir payer ces heures supplémentaires qui seront faites ce soir-là.

Dans ces conditions, les élus et représentants de **FORCE OUVRIERE** du CSE AFC prennent le délai d'un mois article 2312-6 afin de pouvoir donner un avis motivé et éclairé et effectuer une analyse approfondie et transparente des changements envisagés afin de prendre en compte les intérêts de tous les salariés.

Emmanuel Lagorse élu et DS **FO**.

Patrick Misiewicz élu **FO**.

Pierre Duponchel RS **FO**.

Vos contacts **FO** :

Délégué Syndical **FO** : Emmanuel LAGORSE - 06 78 45 60 44 - stephanois.lagorse@gmail.com

Représentant Syndical **FO** auprès du CSE : Pierre DUPONCHEL - 06 41 96 42 56 - pierredup68@hotmail.fr